



Quelle est la meilleure chose à faire ?

Par **bename82**, le **20/04/2010** à **01:13**

Bonjour,
Je suis étudiante algerienne en France depuis 4 ans et 8 mois. J'ai rencontré l'homme de ma vie ya 3 ans et on a décidé de se marier en mai ou juin prochain mais on hesite entre 2 options:
1 - Se marier ici, puis que je change de statut (je ne sais pas comment ça se passe)
2 - Rentrer chez moi en septembre, me marier et faire les demarches de transcriptions etc
Sachant que j'ai une CDI à temps partiel auquel je tiens, et que ce sera dur pour moi de me séparer de mon fiancé, ma question est :
Qu'est ce qui serait le moins compliqué et le plus rapide à faire ?
Quels sont les delais pour chaque option ?
Si je me marie en France y aurait il un risque qu'il y ait une coupure et que je perde mon CDI ?
Si je le fais en algerie (et que je suis du coup obligé de rentrer) combien de temps les démarche prendraient elles ?
Merçi d'avance :-)